

**DIRECT'COMPTES**

# MEMENTO DE NAVIGATION

[www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr)



**http://www.**





## Me connecter à mon compte

1

➤ A partir du site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr), cliquez sur « **Accédez à votre compte** »

Humanis  
Protéger c'est s'engager

INTER EXPANSION - FONGEPAR

ACCUEIL | ESPACE EPARGNANT | ESPACE ENTREPRISE | GESTION FINANCIERE | ESPACE PARTENAIRES

"DIRECT"COMPTES  
"DIRECT"ENTREPRISES

» **Accédez à votre compte**  
[Mot de passe oublié ?](#)

Flash économique et financier  
Retrouvez notre flash économique et financier de mars 2014.  
» Flash économique et financier - mars 2014 (PDF - 750.7 ko)

» **Toute factu**

ACCÈS DIRECT | » Découvrez-nous | » Notre gamme de fonds | » Retirer mon épargne | » Simulateurs

➔ Vous accédez à la page d'authentification

2

➤ Entrez votre code d'accès à 8 chiffres, suivi de votre mot de passe. Puis cliquez que le bouton **OK**

Humanis  
Protéger c'est s'engager

INTER EXPANSION - FONGEPAR

ACCUEIL | NOS COORDONNEES

Accueil > ACCUEIL

Bienvenue sur le site dédié à la gestion de votre épargne salariale

Inter Expansion-Fongepar, membre du groupe Humanis, acteur de référence de la protection sociale en France

Pour vous offrir le meilleur de l'épargne, Fongepar rejoint Humanis et devient Inter Expansion-Fongepar. Vos interlocuteurs, votre site internet Fongepar et vos documents restent les mêmes.

» **Accédez à votre compte**

» **Accès réservé**  
Code d'accès Mot de passe  
» **OK**  
» **Mot de passe oublié**

» **meilleur confort de navigation.**  
» **simple et écologique.**

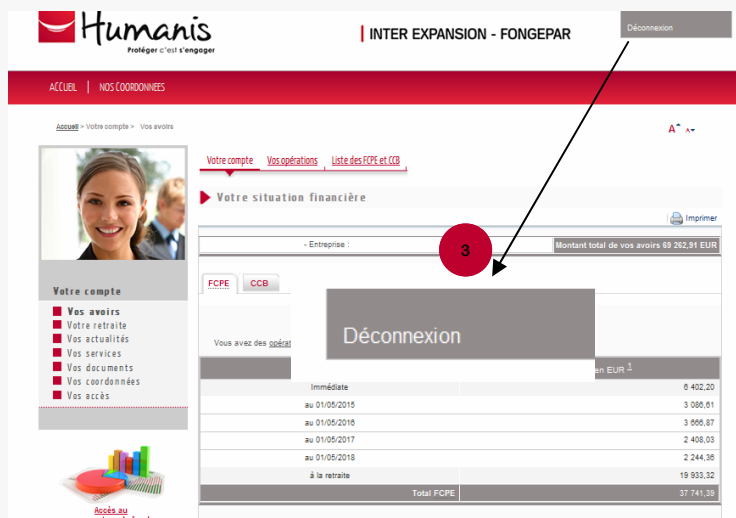
Votre code d'accès à 8 chiffres figure :

- ➔ En entête de vos relevés d'opération qui vous ont déjà été adressés
- ➔ Sur le courrier qui vous a été adressé par Inter Expansion lors de l'ouverture de votre compte

➔ Vous accédez à votre compte :

3

➔ Cliquez sur le lien « **Déconnexion** » pour quitter votre espace sécurisé.



➔ Votre session expire au-delà de quelques minutes d'inactivité

## PRESENTATION DU PORTAIL

1

### Menu bandeau supérieur

- ➔ **ACCUEIL** : Retour sur la page d'accueil de votre espace dédié à partir de toutes les pages du site.
- ➔ **NOS COORDONNEES** : Accès aux contacts Inter Expansion-Fongepar.

2

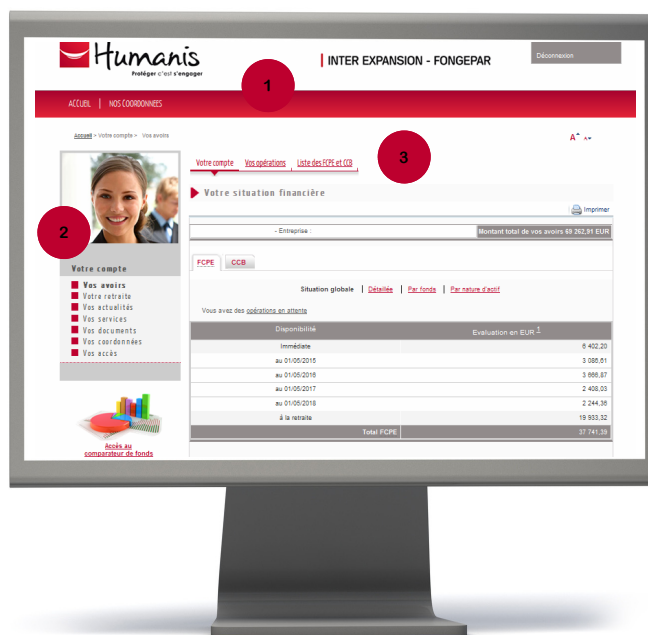
### Menu latéral : Votre compte

- ➔ **Vos avoirs** : Retour sur la situation globale de vos avoirs à partir de toutes les pages du site.
- ➔ **Votre retraite** : Informations concernant le PERCO.
- ➔ **Vos actualités** : Toutes les actualités concernant votre épargne salariale.
- ➔ **Vos services** : Vous permet de vous inscrire aux relevés en ligne et au suivi de votre compte.
- ➔ **Vos documents** : Accédez à l'ensemble des documents relatifs à votre compte d'épargne salariale (documentation FCPE, relevés ...).
- ➔ **Vos coordonnées** : Signalez un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires.
- ➔ **Vos accès** : Modifiez votre mot de passe pour l'accès à votre espace DIRECT'COMPTE.

3

### Menu EPARGNE SALARIALE

- ➔ **VOTRE COMPTE** : Affichez la situation globale ou détaillée de vos avoirs, par date de disponibilité, par type de plan (PEE/PERCO) par fonds ou par nature d'actif.
- ➔ **VOS OPERATIONS** : Cette rubrique vous permet de consulter des opérations. Vous pouvez également effectuer des opérations en ligne.
- ➔ **LISTE DES FCPE ET CCB** : Accédez à toute l'information relative aux fonds disponibles dans vos dispositifs d'épargne salariale.





## Récupérer mon mot de passe

Vous avez perdu votre mot de passe ou vous avez révoqué l'accès à votre compte épargne salariale ? Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe directement sur le site Internet.

1

➤ A partir de la page d'accueil « DIRECT'COMPTES » cliquez sur le lien « **Mot de passe oublié** »

Humanis  
Protéger c'est s'engager

INTER EXPANSION - FONGEPAR

ACCUEIL | NOS COORDONNEES

Accueil > ACCUEIL

Accès réservé  
Code d'accès  
Mot de passe  
Mot de passe oublié

Accès réservé  
Code d'accès  
Mot de passe  
Mot de passe oublié

1

Nouveau ! Votre espace épargnant évolue pour un meilleur confort de navigation.  
Cliquez [ici](#) pour découvrir la présentation de votre nouvel espace épargnant.

Adoptez les avis d'opérations en ligne : simple, pratique et écologique.  
Cliquez [ici](#) pour visualiser le document.

Suivi de votre épargne salariale .

2

➤ Saisir le code d'accès à 8 chiffres ainsi que le code de votre entreprise puis cliquez sur le bouton **SUIVANT >** pour choisir le mode d'envoi de votre mot de passe provisoire et confirmer votre demande.

➔ Nous générons un mot de passe provisoire que nous vous ferons parvenir selon votre choix, soit par voie postale, soit immédiatement par e-mail ou SMS, sous réserve que vos coordonnées soient préalablement renseignées dans la rubrique « **Vos services** ».

Vous ne connaissez pas votre code d'accès et/ou votre code entreprise :

Veillez adresser un courrier avec vos nom, prénom, numéro de sécurité sociale et la raison sociale de votre entreprise à :

**FONGEPAR — 46 rue Jules MELINE — 53098 LAVAL CEDEX 9**



## Consulter mon compte

Après vous être identifié, vous accédez à votre situation globale par type de plan (PEE/PERCO) et par date de disponibilité de votre épargne. Vous pouvez accéder à la consultation de vos comptes à partir de la rubrique « **Votre compte** »

Humanis  
Protéger c'est s'engager

INTER EXPANSION - FONGEPAR

ACCUEIL | NOS COORDONNÉES

Accueil > Votre compte > Vos avoirs

Votre compte

- Vos avoirs
- Votre retraite
- Vos actualités
- Vos services
- Vos documents
- Vos coordonnées
- Vos accès

Accès au comparateur de fonds

Votre situation financière

Montant total de vos avoirs 68 262,81 EUR

FCPE CCB

Situation globale | **Détailée** | Par fonds | Par nature d'actif

Vous avez des opérations en attente

Disponibilité	Evaluation en EUR <sup>1</sup>	
Immédiate		6 402,20
au 01/05/2015		3 086,61
au 01/05/2016		3 666,87
au 01/05/2017		2 408,03
au 01/05/2018		2 244,36
à la retraite		19 933,32
<b>Total FCPE</b>		<b>37 741,38</b>

Vous pouvez consulter vos avoirs :

### 1 Situation détaillée

➤ Cliquez sur « **Détailée** » pour accéder à l'affichage de la situation de votre compte en détail et par type de plan (PEE/PERCO).

Situation globale		Détailée	Par fonds	Tout produit	Par nature d'actif
Fonds	Valeur en EUR <sup>1</sup>	Dir	Tout produit	Nombre de parts	Evaluation en EUR <sup>2</sup>
			PEE	PERCO	Libre
<b>NOM DU FCPE</b>	125,2280	01/05/2017		0,1210	15,15
	0,0401416058073113%	du total		Détailier les parts	15,15
		Immédiate		200,5310	2 784,37
		au 01/05/2015		222,0770	3 083,54
<b>NOM DU FCPE</b>	13,8850	01/05/2016		203,5450	2 826,22
		au 01/05/2018		161,6390	2 244,36
	28,9827426189502%	du total		Détailier les parts	787,7920
				787,7920	10 938,49
<b>NOM DU FCPE</b>	13,8850	à votre retraite		648,7510	9 007,91
	23,8674569219629%	du total		Détailier les parts	648,7510
				648,7510	9 007,91

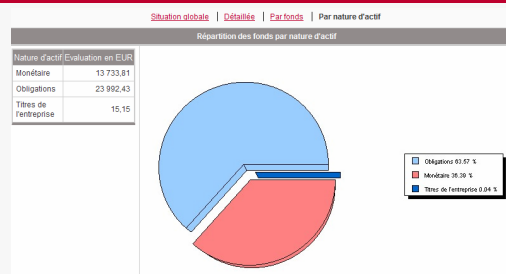
### 3 Situation par nature d'actif

➤ Cliquez sur « **Par nature d'actif** » pour accéder à l'affichage de la situation de votre compte par nature d'actif.

Situation globale		Détailée	Tout produit	Par fonds	Par nature d'actif
Disponibilité	Fonds	Tout produit	sur en EUR <sup>1</sup>	Nombre de parts	Evaluation en EUR <sup>2</sup>
		PEE	PERCO	Libre	
Immédiate	<b>NOM DU FCPE</b>	11,2290	322,1860		3 617,83
		13,8850	200,5310		2 784,37
		Total disponible		6 402,20	
au 01/05/2015	<b>NOM DU FCPE</b>	11,2290	0,2730		3,07
	<b>NOM DU FCPE</b>	13,8850	222,0770		3 083,54
		Total disponible le 01/05/2015		3 086,61	
au 01/05/2016		11,2290	74,8640		840,65
		13,8850	203,5450		2 826,22
		Total disponible le 01/05/2016		3 666,87	
au 01/05/2017		11,2290	213,9980		2 392,88
		125,2280	0,1210		15,15
		Total disponible le 01/05/2017		2 408,03	
au 01/05/2018		13,8850	161,6390		2 244,36
		Total disponible le 01/05/2018		2 244,36	
à votre retraite		13,8850	648,7510		9 007,91
		11,2290	972,9640		10 925,41
		Total disponible à votre retraite		19 933,32	
		Total Fonds dont prélèvements estimés		37 741,38	435,96

### 2 Situation par fonds

➤ Cliquez sur « **Par fonds** » pour accéder à l'affichage de la situation de votre compte détaillée par fonds.





## Effectuer des opérations

A partir de la rubrique « Vos opérations » vous pouvez effectuer des opérations en ligne et consulter leur état d'avancement en temps réel.

[Votre compte](#) [Vos opérations](#) [Liste des FCPE et CCB](#)

► Vos opérations sur le compte

Consultez vos opérations

1 Vos opérations en attente

2 Vos opérations traitées

Effectuez une opération

Une opération sur PEE

- Retirer des avoirs disponibles
- Retirer des avoirs bloqués FCPE  
Retrait possible pour certains événements de votre vie sans remise en cause des avantages fiscaux liés à l'épargne salariale.  
En savoir plus sur les modalités de déblocage
- Retirer des avoirs bloqués CCB  
Retrait possible pour certains événements de votre vie sans remise en cause des avantages fiscaux liés à l'épargne salariale.  
En savoir plus sur les modalités de déblocage
- Supprimer la demande de versement en cours  
Pour faire une demande de versement.  
Vous devez annuler votre demande précédente.

Une opération sur PERCO

- Retirer des avoirs bloqués  
Retrait possible pour certains événements de votre vie sans remise en cause des avantages fiscaux liés à l'épargne salariale.  
En savoir plus sur les modalités de déblocage
- Effectuer un versement  
Pour faire une demande de versement.  
Complétez le formulaire.

Une autre opération

- Effectuer un arbitrage  
Modifier la répartition de vos avoirs entre les FCPE à votre disposition.

1

➤ Pour consulter vos opérations en attente : cliquez sur le lien « Vos opérations en attente »

2

➤ Pour consulter vos opérations traitées : cliquez sur le lien « Vos opérations traitées »

### Légende des états d'une opération en attente

Etat	Signification	Actions possibles
En attente	Nous attendons de recevoir votre demande ainsi que les éventuelles pièces justificatives avant de procéder au traitement de votre opération	Vous pouvez réimprimer la demande ou l'annuler
Reçue	Nous avons bien reçu votre demande	Vous pouvez annuler la demande
Enregistrée	Nous avons bien reçu votre demande et nous sommes en train de la traiter	Aucune action possible
En cours	Votre demande est en cours d'exécution	Aucune action possible
Annulation demandée	Votre demande d'annulation est soumise à conditions et peut ne pas être prise en compte	Aucune action possible

## EFFECTUER UN ARBITRAGE

Vous souhaitez procéder à une modification de l'affectation de votre épargne salariale.

Nous vous rappelons que les différents supports de placement offerts dans le cadre des dispositifs proposés présentent des orientations de gestion différentes pouvant vous exposer, le cas échéant, à des risques plus élevés que ceux auxquels vos placements actuels vous soumettent.

Avant de réaliser votre opération, veuillez prendre connaissance de la notice d'information du FCPE dans lequel vous souhaitez investir afin de vous assurer qu'il correspond à vos objectifs de placement et aux risques que vous êtes disposés à supporter, et est conforme à vos accords d'épargne salariale en vigueur. Cette notice est accessible directement sur ce site dans l'onglet Liste FCPE et CCB. Il est rappelé que ce service ne constitue en rien un conseil en investissement financier et s'inscrit dans le cadre de vos accords d'entreprise.

Votre compte Vos opérations Liste des FCPE et CCB

Vos opérations sur le compte

Consultez vos opérations

Une autre opération

**Effectuer un arbitrage** 1  
Modifier la répartition de vos avoirs entre les FCPE à votre disposition.

1

➤ Pour effectuer un arbitrage entre les FCPE de vos plans d'épargne salariale cliquez sur le lien « **Effectuer un arbitrage** »

Votre compte Vos opérations Liste des FCPE et CCB

Arbitrer - Optimiser vos avoirs

Pour optimiser un fonds, répartissez tout ou partie du montant évalué vers d'autres fonds plus performants de votre compte. Cette opération s'effectue échéance par échéance.

Sélectionnez le fonds que vous souhaitez arbitrer et le plan récepteur.

Produit	Fonds arbitrables	Périodicité	VL du fonds en EUR	Evaluation en EUR
<input checked="" type="radio"/> 2	NOM DU FCPE	Fixe	125,2280	15,15
<input type="radio"/>	PEE NOM DU FCPE	Fixe	13,8850	10 938,49
<input type="radio"/>	PERCOL NOM DU FCPE	Fixe	13,8850	9 007,91
<input type="radio"/>	PEE NOM DU FCPE	Fixe	11,2290	6 854,43
<input type="radio"/>	PERCOL NOM DU FCPE	Fixe	11,2290	10 925,41

Vous souhaitez arbitrer vers : 3 Choisissez votre plan récepteur

4

2 ➤ Sélectionnez le fonds à arbitrer

3 ➤ Sélectionnez le plan récepteur PEE ou PERCO

4 ➤ Choisissez la répartition entre les fonds souhaités et cliquez sur le bouton VALIDER

Vous pouvez imprimer le compte rendu de vos arbitrages et si vous avez renseigné votre adresse e-mail dans la rubrique « Vos services », vous recevrez une confirmation de votre demande.

**IMPORTANT : Selon vos accords d'entreprise, vous pouvez effectuer des arbitrages inter plans du PEE vers le PERCO exclusivement. Les arbitrages PERCO vers le PEE sont impossibles.**



# EFFECTUER UN VERSEMENT

Effectuez une opération

Une opération sur PERCO

## ■ Effectuer un versement

Pour faire une demande de versement. Complétez le formulaire.

1

1

➤ Pour effectuer un versement sur vos plans d'épargne salariale cliquez sur le lien « **Effectuer un versement** »

## ▶ Effectuer un versement sur PERCO sur le compte Entreprise

1 Coordonnées

2 Saisie

3 Confirmation

Produit	Fonds	Périodicité	Versement en EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
PERCO Libre	NOM DU FCPE	Fixe	<input type="text"/> EUR
Je souhaite investir la somme globale de			<input type="text"/> EUR

2

2

➤ Saisir les montants de versement par fonds

3

➤ Choisir le mode de paiement - 2 possibilités :

### Par chèque à l'ordre de Inter Expansion-Fongepar

Veillez noter qu'en cas de paiement par chèque, vous devez imprimer votre demande en fin d'opération et l'envoyer accompagné de votre règlement et le cas échéant des pièces justificatives suivantes :

Pour un versement supérieur ou égal à 8 000,00 € une photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité.

Pour un versement supérieur ou égal à 15 000,00 € une photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité ainsi que la photocopie de votre dernier avis d'imposition.

### Par carte bancaire



En choisissant ce mode de versement, vous reconnaissez être le titulaire de la carte bancaire utilisée.

Le montant de la transaction est limité aux capacités de votre carte bancaire. Pour connaître ces limites, merci de vous rapprocher de votre banque.

Si vous souhaitez verser plus que le plafond autorisé par votre carte, merci de choisir un autre mode de paiement parmi ceux proposés.

Certaines banques ayant mis en place des dispositifs de sécurité supplémentaires, il peut vous être demandé, lors de votre versement, de saisir ou créer un identifiant personnel.

Une fois le paiement par carte validé, vous ne pourrez plus annuler votre demande.



# RETIRER DES AVOIRS BLOQUÉS

Effectuez une opération

Une opération sur PEE

1

## Retirer des avoirs bloqués FCPE

Retrait possible pour certains événements de votre vie sans remise en cause des avantages fiscaux liés à l'épargne salariale.  
En savoir plus sur les modalités de déblocage

### Demander un retrait sur PEE sur le compte

1 Coordonnées 2 Motif 3 Date 4 Retrait 5

#### Evénements Familiaux

- Mariage
- Conclusion d'un PACS
- Divorce, séparation, prévoyant la résidence habituelle d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé
- Dissolution d'un PACS prévoyant la résidence habituelle d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé
- Arrivée au foyer du 3ème enfant et des suivants par naissance ou adoption au sens de la législation de la CAF
- Décès du salarié
- Décès du conjoint
- Décès de la personne liée par un PACS au salarié

#### Projets

- Acquisition, construction de la résidence principale
- Agrandissement résidence principale par création d'une surface habitable nouvelle
- Création ou reprise d'entreprise par le salarié
- Création ou reprise d'entreprise par les enfants du salarié
- Création ou reprise d'entreprise par le conjoint du salarié
- Création ou reprise d'entreprise par la personne liée par un PACS au salarié

#### Situation de l'emploi

- Licenciement
- Cessation d'activité / Fin de contrat / Fin de mission intérim
- Démission
- Cas particulier
- Invalidité du salarié
- Invalidité du conjoint du salarié
- Invalidité des enfants du salarié
- Invalidité de la personne liée par un PACS
- Surendettement du salarié
- Catastrophe naturelle

1

➤ Pour effectuer un retrait d'avoirs bloqués sur vos plans d'épargne salariale cliquez sur le lien « **Retirer des avoirs bloqués FCPE** »

#### Conditions de retrait des avoirs bloqués

Sans remise en cause des avantages fiscaux liés à l'épargne salariale, certains événements de la vie professionnelle ou familiale donnent la possibilité de débloquent vos avoirs de façon anticipée.

La levée anticipée des avoirs intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix de l'adhérent, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloquent.

[Consulter les modalités de déblocage.](#)

2

2 ➤ Sélectionner le motif de déblocage

3 ➤ La liste des pièces justificatives à joindre à votre demande s'affiche

4 ➤ Indiquer la date de l'évènement justifiant le cas de déblocage

5 ➤ Saisir le montant des avoirs à débloquent en euros ou en nombre de parts

6 ➤ Choisir le mode de paiement (lettre chèque ou virement)

7 ➤ Confirmer votre saisie

Vous devez imprimer le compte rendu et le retourner à Inter Expansion-Fongepar accompagné des justificatifs demandés.

## RETIRER DES AVOIRS DISPONIBLES

Effectuez une opération

1

Une opération sur PEE

■ Retirer des avoirs disponibles

1

➤ Pour effectuer un retrait d'avoirs disponibles sur vos plans d'épargne salariale cliquez sur le lien « [Retirer des avoirs disponibles](#) »

[Votre compte](#) [Vos opérations](#) [Liste des FCPE et CCB](#)

### Retirer des avoirs disponibles

Saisir votre retrait En euros | **En nombre de parts**

Fonds	Périodicité	Valeur en EUR	Nombre de parts	Evaluation en EUR
<b>HOM DU FCPE</b>	Fixe	13,8850	200,5310	2 784,37
Valeur de part plancher (facultatif)		<input type="text"/>	EUR	Retrait total <input type="checkbox"/> ou partiel <sup>(1)</sup> <input type="text"/>
<b>HOM DU FCPE</b>	Fixe	11,2290	322,1860	3 617,83
Valeur de part plancher (facultatif)		<input type="text"/>	EUR	Retrait total <input type="checkbox"/> ou partiel <sup>(1)</sup> <input type="text"/>
TOTAL				6 402,20

Recevoir le retrait

Sur le compte

Suivant la convention signée avec votre entreprise, la lettre chèque sera envoyée à votre domicile ou à votre entreprise.

FRANCE

2 ➤ La liste de vos avoirs disponibles s'affiche par fonds

3 ➤ Indiquer le retrait que vous souhaitez effectuer, en euros ou en nombre de parts

4 ➤ Choisir le mode de paiement (virement ou lettre chèque)

5 ➤ Valider et confirmer votre demande

Vous pouvez imprimer le compte rendu de votre demande et si vous avez renseigné votre adresse e-mail dans la rubrique « [Vos services](#) », vous recevrez une confirmation de votre demande.



## M'abonner au relevé en ligne et au suivi de mon compte

### S'ABONNER AU RELEVÉ EN LIGNE

#### Consulter et archiver les relevés de compte en toute simplicité

Vous pouvez désormais bénéficier, si vous le souhaitez, de relevés web.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite et peut être réalisée directement dans votre espace personnel et sécurisé sur le site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr)

Les relevés en ligne vous permettent de suivre l'évolution de votre compte, suite aux opérations que vous avez effectuées ; ils remplacent à l'identique vos relevés « papier ».

#### Une solution simple et écologique pour votre archivage

- Vous recevez vos relevés d'opération en ligne dès votre inscription, en évitant ainsi les délais et les aléas de courrier.
- Vous recevrez de même vos relevés de situation annuels.
- Vous pourrez ainsi les consulter, les imprimer et les archiver à votre gré.

#### Une solution sûre

- Les relevés d'opération sont conservés par le système pendant 12 mois après leur mise à disposition.
- Les relevés annuels, quant à eux restent disponibles dans votre espace pendant 10 ans (durée légale de conservation), mais ils vous sont systématiquement adressés par courrier en début d'année.

### Pour en bénéficier c'est simple et rapide

1

➤ Connectez-vous à votre espace « Direct'Comptes », rendez-vous dans la rubrique « Vos Services » puis cliquez sur « Activer le service de relevés en ligne ».

Le retour aux relevés par courrier peut également être réalisé, sans frais, en ligne. Les relevés antérieurs ne sont pas réédités.

#### Relevés en ligne

Le service de relevés est inactif.

Vos extraits papiers vous encombrant ? Au fil du temps, vos classeurs prennent un peu plus de place ? Alors optez pour les Web Relevés que vous pouvez consulter en ligne dès leur parution. Ils sont disponibles pendant 10 ans et vous seul pouvez y accéder en toute sécurité.

- Activer le service de relevés en ligne
- Consulter les Conditions Générales <sup>1</sup>

#### Suivi de votre épargne salariale

Votre adresse e-mail est ...

Activez le service de suivi.

Le service de suivi de votre épargne salariale vous permet d'être informé par e-mail des opérations réalisées sur votre compte : versements, arbitrages, demande de retrait, mis à disposition des avis de participation et d'intéressement. Pour bénéficier de ce service, n'oubliez pas de renseigner votre adresse mail dans la rubrique Vos coordonnées et d'activer le service.

- Activer le service de suivi sur le mail ci-dessus
- Consulter les détails du service

Vous pouvez modifier ou supprimer votre adresse e-mail dans [Vos coordonnées](#).

## S'INSCRIRE AU SUIVI DE MON COMPTE

Le service de suivi de votre épargne salariale vous permet d'être informé par e-mail des opérations réalisées sur votre compte : versements, arbitrages, demande de retrait, mise à disposition des avis de participation et d'intéressement.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite et peut être réalisée directement dans votre espace personnel et sécurisé sur le site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr)

Pour bénéficier de ce service, n'oubliez pas de renseigner votre adresse e-mail dans la rubrique « **Vos coordonnées** » et d'activer le service.

Le service de suivi de compte par e-mail est une option de votre épargne salariale à distance vous permettant de recevoir par e-mail des notifications et informations sur votre compte épargne salariale.

### Exemples de mails que vous serez susceptible de recevoir en activant le service :

- Alerte sur la mise à disposition d'un nouveau relevé en ligne
- Alerte sur la mise à disposition d'un avis d'option sur Internet
- Confirmation de la saisie d'une opération sur Internet
- Confirmation du traitement d'une opération saisie sur Internet
- Confirmation de la suppression d'une opération sur Internet

### Pour activer le service de suivi

1

➤ Connectez-vous à votre espace « Direct'Comptes », après avoir enregistré votre adresse e-mail dans la rubrique « **Vos coordonnées** » rendez-vous dans la rubrique « **Vos Services** » puis cliquez sur « **Activer le service de suivi** ».

Vous pouvez à tout moment désactiver ce service ou modifier votre adresse e-mail.

#### Relevés en ligne

Le service de relevés est inactif.

Vos extraits papiers vous encombrant ? Au fil du temps, vos classeurs prennent un peu plus de place ? Alors optez pour les Web Relevés que vous pouvez consulter en ligne dès leur parution. Ils sont disponibles pendant 10 ans et vous seul pouvez y accéder en toute sécurité.

- [Activer le service de relevés en ligne](#)
- [Consulter les Conditions Générales](#)<sup>1</sup>

#### Suivi de votre épargne salariale

Votre adresse e-mail est ... [Activez le service de suivi.](#)

Le service de suivi de votre épargne salariale vous permet d'être informé par e-mail des opérations réalisées sur votre compte : versements, arbitrages, demande de retrait, mis à disposition des avis de participation et d'intéressement. Pour bénéficier de ce service, n'oubliez pas de renseigner votre adresse mail dans la rubrique Vos coordonnées et d'activer le service.

- [Activer le service de suivi sur le mail ci-dessus](#)
- [Consulter les détails du service](#)

Vous pouvez modifier ou supprimer votre adresse e-mail dans [Vos coordonnées](#).

1